

N. Réf. : 2017/FJ n°248
Affaire suivie par François JOURDAIN
Tél. : 04 66 21 73 77

Nîmes, le

28 MARS 2017

Objet : Invitation réunion de concertation PGRE

Madame, Monsieur,

Les problématiques de gestion quantitative sont depuis longtemps identifiées sur le bassin versant des Gardons. Le travail mené entre 2007 et 2011 (PGCR) a permis de rassembler de nombreux éléments sur les prélèvements, la ressource en eau et les besoins du milieu naturel. Une étude dite « Etude des volumes prélevables » (EVP) a été ensuite menée entre 2012 et 2016 afin d'une part, d'actualiser les données disponibles, et d'autre part, identifier l'ordre de grandeur des volumes disponibles dans les cours d'eau pour satisfaire les usages et le bon fonctionnement des milieux en fonction des mois de l'année à l'échelle de différents sous-bassins.

Le constat d'une situation en tension sur certains secteurs a conduit le Préfet du Gard à solliciter la Commission Locale de l'Eau (CLE) des Gardons et le SMAGE des Gardons, en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), pour l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau dans l'objectif d'améliorer la situation. L'objectif poursuivi à travers le PGRE n'est pas de supprimer des usages ou bloquer des perspectives de développement mais vise à poursuivre une dynamique collective, déjà largement enclenchée par le biais du SAGE, dans la gestion durable de la ressource en conciliant les usages actuels et futurs et la ressource disponible. C'est dans cet esprit de travail concerté que la CLE des Gardons souhaite élaborer ce PGRE et définir notamment un programme d'actions.

Nous vous convions ainsi à plusieurs réunions de concertation dite « géographiques » afin, dans un premier temps, de **présenter le diagnostic issu de l'Etude Volume Prélevable**, comprenant une actualisation des données et une projection des résultats sur la base des actions prévues au contrat de rivière 2017-2022. Au-delà de la présentation de la démarche d'élaboration du PGRE et du diagnostic, **l'objet de ces réunions est également de recueillir les premières remarques, idées et attentes des participants.**

Le SMAGE des Gardons, en tant que structure porteuse et animatrice de la CLE des Gardons, animera ces réunions de concertation. Les territoires retenus sont :

- ➔ Les Cévennes – Vallée du Gardon de St Jean – Salindrenque (Cévennes 1)
- ➔ Les Cévennes – Vallées du Gardon de Mialet et Vallée longue (Cévennes 2)
- ➔ Le Piémont (Gardon d'Anduze et Gardon d'Alès à l'aval des barrages)
- ➔ La Gardonnenque
- ➔ L'Uzège – Les Gorges du Gardon – Le Bas Gardon



Vous trouverez, en annexe à ce courrier, le découpage des territoires et les dates, horaires et lieux des réunions programmées sur chacun d'entre eux.

Souhaitant que les territoires soient représentés par le plus grand nombre de représentants des habitants qui y vivent, sont donc conviés à ces réunions : élus, représentants d'usagers (agricoles, industriels, touristiques, loisirs, etc.), institutionnels et l'ensemble des représentants de la Commission Locale de l'Eau des Gardons.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du SMAGE des Gardons



Jacques LAYRE
Espace Feuchères
6, Avenue du
Général Leclerc
30000 NÎMES



S.M.A. d'Aménagement et d'Équilibre des Gardons

La Présidente de la CLE des Gardons



Geneviève BLANC
SAGE des Gardons
Smage des Gardons
6 avenue du Général Leclerc
30000 Nîmes
Commission locale de l'Eau

